



Nid de frelons asiatiques se trouvant sur le domaine public communal

- Un nid de frelons asiatiques présente un risque pour la sécurité publique

Vu le risque pour la sécurité publique, il est préférable de faire intervenir les pompiers ou la police afin de baliser la zone et interdire l'accès autour du nid.

Ensuite, pour effectuer la neutralisation :

- Soit la zone de secours prend en charge ce genre d'intervention, la commune y fait appel.
- Soit la commune contacte un neutralisateur de préférence formé par le CRA-W¹.
- Soit la commune dispose d'une équipe de neutralisateurs composée d'agents communaux dûment formés et équipés avec le matériel adéquat², la commune y fait appel.

- Un nid de frelons asiatiques ne présente pas de risque pour la sécurité publique

La commune n'a aucune obligation de procéder à sa neutralisation.

- De ce fait, la commune décide de ne pas intervenir.
- Bien que la commune n'ait pas l'obligation de procéder à la neutralisation du nid, elle souhaite quand même intervenir.

Vu le niveau de dangerosité de cette espèce lorsqu'on se trouve à proximité d'un nid, il est préférable de faire intervenir les pompiers ou la police afin de baliser la zone et interdire l'accès autour du nid lors de l'intervention.

Pour effectuer la neutralisation :

- Soit la zone de secours prend en charge ce genre d'intervention, la commune y fait appel.
- Soit la commune dispose d'une équipe de neutralisateurs composée d'agents communaux dûment formés et équipés avec le matériel adéquat³, la commune y fait appel.
- La commune contacte un neutralisateur de préférence formé par le CRA-W⁴

¹ <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>

² Les agents communaux peuvent être formés auprès du CRA-W. Prochaines formations en octobre 2025.

<https://www.cra.wallonie.be/fr/formation-neutralisation-nids-frelons-asiatiques>. Voir également la fiche « Neutralisation des nids sur le domaine public communal Cadre et possibilités »

³ Les agents communaux sont formés auprès du CRA-W. Prochaines formations en octobre 2025.

<https://www.cra.wallonie.be/fr/formation-neutralisation-nids-frelons-asiatiques>. Voir également la fiche « Neutralisation des nids sur le domaine public communal Cadre et possibilités »

⁴ <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>